



LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DES CÔTES D'ARMOR RECHERCHE 1 VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE*

MISSION PROPOSEE :

FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE DES ENFANTS

L'Amicale Laïque de Saint-Brieuc propose une mission de volontariat de 10 mois à compter du 1er septembre 2018, dont les objectifs sont :

- Favoriser la réussite éducative des enfants
- Accompagner les familles dans la scolarité de leur enfant
- Enrichir le capital culturel des publics éloignés

Intérêts pour le/la volontaire :

- Connaitre le fonctionnement d'une association
- Se former à la médiation des savoir
- Valoriser ses compétences,
- Etre une personne ressource
- S'inscrire dans une démarche Education Populaire

Intérêts pour la société et les publics:

- Favoriser l'accès à la réussite éducative,
- Impliquer les parents dans le lien enfant-école,
- Soutenir l'émancipation sociale et culturelle,

Activités détaillées:

- Connaitre le fonctionnement des ateliers,
- Participer à l'accueil des parents et des enfants,
- Diffuser auprès des bénévoles les outils pédagogiques créés en équipe,
- Participer à la mise en place des ateliers par la création et l'animation de séquences,
- Accompagner les parents dans le lien avec l'école,



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous

FÉDÉRATION CÔTES-D'ARMOR

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Formations pour le/la volontaire:

Participation aux formations proposées aux bénévoles:

Connaissance de l'enfant,

Animation autour du livre,

Participation au grand programme national Ligue de l'Enseignement Volontaire En Toutes Lettre©.

Formation Citoyenne Europe et International, Laïcité, Education Populaire.

Durée hebdomadaire 24h/semaine :

Calendrier prévisionnel: 14h-19h chaque jour de la semaine sauf le vendredi (14h-18h) Le calendrier pourra être aménagé en fonction des besoins du volontaire mais en tenant des contraintes de la mission.

Indemnités : 473.04 € + 107.58 € mensuels (+ 107.68 € sous conditions cf. ci-dessous)

Démarrage prévu : 1^{er} septembre 2018.

Contact : Pour plus d'information, ou si vous êtes intéressé-e, envoyez votre candidature à vieassociative@laligue22.org , ou à cette adresse : Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor, 89 Bd Edouard Prigent 22 000 Saint Brieuc. Tel 02 96 94 16 08

***Le service civique c'est :**

- **Au moins 24h par semaine** (ou l'équivalent sur la durée du contrat)
- **La possibilité de cumuler** le statut volontaire et étudiant et/ou salarié
- **Une indemnité de 473.04 €** par mois versée par l'état
- **Une indemnité complémentaires de 107.58 €** par mois, versés par l'association qui vous accueille en service civique
- **Une indemnité supplémentaire de 107.68 €**, si vous répondez à certains critères sociaux. (RSA ou étudiant boursier)
- **Une couverture sociale** et des trimestres de retraite validés
- **Un accompagnement** dans la mission
- **Une formation civique et citoyenne** obligatoire
- **Pour en savoir plus sur le cadre légal du service civique**, vous pouvez télécharger la fiche pratique sur le site : <http://www.service-civique.gouv.fr>